

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°10-01-1917 Mesures diverses

n°10-01-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 janvier 1917

Numéro JO

n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro

31 janvier 1917

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 27 Janvier 1917 De planton Guelle Ali recevra à compter 1er Janvier 1917 la prime d'ancienneté de 5 francs par mois prévue par l'article 9 89 de l'arrêté du 8 Novembre 1912.